



POUVOIR JUDICIAIRE

AC/1721/2022

DAAJ/42/2023

COUR DE JUSTICE

Assistance judiciaire

DÉCISION DU JEUDI 11 MAI 2023

Statuant sur le recours déposé par :

Monsieur A _____, domicilié _____ ,

contre la décision du 24 mars 2023 de la vice-présidente du Tribunal de première instance.

Notification conforme, par pli recommandé du greffier du 15.05.2023.

Vu la décision AJC/1669/2023 rendue le 24 mars 2023 par la vice-présidente du Tribunal civil dans la cause AC/1721/2022;

Vu le recours formé par A_____ le 4 avril 2023 à l'encontre de cette décision;

Attendu que le recourant a retiré ce recours par courrier expédié au greffe de la Cour civile le 28 avril 2023;

Considérant qu'une transaction, un acquiescement ou un désistement d'action a les effets d'une décision entrée en force (art. 241 al. 2 CPC);

Que dans un tel cas, l'autorité saisie raye l'affaire du rôle (art. 241 al. 3 CPC);

Que sauf exceptions non réalisées en l'espèce, il n'est pas perçu de frais judiciaires pour la procédure d'assistance juridique (art. 119 al. 6 CPC).

* * * * *

**PAR CES MOTIFS,
LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COUR :**

Prend acte du retrait du recours formé par A_____ contre la décision AJC/1669/2023 rendue le 24 mars 2023 par la vice-présidente du Tribunal de première instance dans la cause AC/1721/2022.

Raye la cause du rôle.

Dit qu'il n'est pas perçu de frais judiciaires pour le recours.

Siégeant :

Madame Verena PEDRAZZINI RIZZI, vice-présidente; Madame Maïté VALENTE, greffière.

La vice-présidente :
Verena PEDRAZZINI RIZZI

La greffière :
Maïté VALENTE

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 113 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), la présente décision peut être portée dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours constitutionnel subsidiaire.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF inférieure à 30'000 fr.